Charte du lieu associatif
Le Grain de Sable

Le lieu c’est quoi?

• Le Grain De Sable (GDS) est un lieu de partage, de convivialité, d'échanges, de créativité, de coopération, de libertés, d'expériences… solidaire et engagé porté par l'association du même nom.
• Il propose des ateliers, des événements, des rencontres, des débats, des concerts, des expos … proposés , organisés et animés bénévolement par ses membres adhérents
• Toutes les animations et activités sont proposées à prix libre : un pourcentage défini (et affiché) à chaque animations est dédié d'une part au fonctionnement du lieu et d'une autre part aux éventuels besoins et défraiement pour l'animation (matériel, transport, location de sono, location d'un film, etc). Une participation minimum (et expliquée) peut être demandée ponctuellement pour des animations ou événements nécessitant des investissements importants.
• Différents espaces et du matériel sont mis à disposition et à l’appropriation de ses usagers: espace café, espace et fripe enfant, une cour intérieure, un pas de rue, des commodités (toilettes, réserve) / une sono , un ordi , un vidéo-projecteur et son écran, jeux, info-kiosque (et + en fonction de l’évolution du lieu)...

Comment participer au lieu?

L'existence de ce lieu n'est possible et souhaitée qu'avec la participation de chacun: chaque usager est considéré et se considère comme acteur et non comme simple consommateur.
Chaque personne qui fréquente le grain de sable doit être adhérent à l’association du même nom.
Une explication des principes du lieu est ainsi proposé à chaque début d’animation pour ce faire.
Adhésion simple : 2€ minimum, 10€ solidaire, 50€ ou + bienfaiteur
Une adhésion spécifique est proposée aux associations (se référer à la charte associations).
En fonction de l’investissement de chacun adhérer et participer au lieu c’est devenir:
• Bénévole usager: participe aux activités … mais aussi donner un petit coup de main pour le bon fonctionnement du lieu (par exemple à la fin d’une animation: rangement, ménage, vaisselle, vider les poubelles… ou aider à la diffusion des programmations du lieu).
• Bénévole animateur: propose et organise des animations dans le lieu (c.f charte du bénévole).
• Bénévole référent: personne aguerrie à la gestion du lieu et capable de le faire fonctionner de manière autonome (ouverture / fermeture, comptabilité des caisses, etc). Idéalement tout animateur régulier devrait devenir aussi bénévole référent !
• Bénévole au conseil collégial: Les membres du conseil collégial assurent collectivement la mise en œuvre des décisions de l’assemblée générale, l’organisation et l’animation de la vie du lieu. (c.f statut associatif)
Pour les reste à chacun de l’inventer!

• Le lieu est ouvert à toutes et tous sans aucune discrimination (de genre, d'âge, d’orientation sexuelle, de nationalité, de handicap, de classes sociales, de ressources financières…).
• Les violences physiques et verbales sont interdites.
• Les enfants sont sous la responsabilités de leurs parents ou d'un accompagnant adulte. Le lieu n'est en aucun cas une garderie.
• Le matériel à disposition doit être utilisé avec soin, rester dans le lieu et être nettoyé et rangé après utilisation.
• L'utilisation du téléphone portable doit être modérée : appel à l'extérieur, téléphone mis sur silencieux...
• Il est interdit de fumer dans le lieu, y compris dans la cour.
• L'alcool est proposé dans la limite de la sobriété et en cohérence avec l'animation en cours (lors d’événements).
• Le lieu et ses différents espaces (incluant les toilettes , la rue, la réserve, la cour, le couloir d'entrée) devra être remis dans un état de propreté et de fonctionnalité à chaque fin d'animation et d'événement et chaque participant est invité à y aider.
• L’espace café est obligatoirement tenu par un bénévole référent
• l'espace public de la rue peut-être occasionnellement utilisé dans la limite du respect du voisinage (horaires, niveau sonore, propretés des lieux). Tout événement nécessitant l'occupation de la rue devra être signalé au conseil collégial du GDS (et si nécessaire déclaré en mairie)

Principes fondamentaux

• Encourager le développement de toutes alternatives : éducatives, respectueuses, bienveillantes et non-violentes.
• Valoriser le vivre ensemble dans la tolérance : non jugement, libre pensée non imposée à l'autre...

LE GDS se propose d’accueillir toutes propositions d'ateliers, d'animation, de rencontre et d'événements engagés dans la volonté de créer de nouvelles connexions entre individus et d'œuvrer dans l'intérêt du collectif dans sa multiplicité.
Si aucune proposition et tendance ne devrait se voir refuser une place dans le lieu, ni aucun adhérant au sein de l’association ; en revanche, seront exclues des activités les dérives (tendance , ou comportement) contraires à des principes qui nous paraissent fondamentaux de respect, d'écoute et de tolérance.
Le GDS ne revendique pas là une non-identité, mais bien une multi-identité : son objectif premier étant de revaloriser la diversité et la richesse humaine locale , ainsi que de s'ouvrir à la multiplicité et l'abondance de ce monde .
Ainsi et en particulier , le débat et les actions politiques ou militantes, trouveront à s’y exprimer (dans le respect des principes énumérés plus haut), mais ne pourront en aucun cas supplanter l'objectif premier d'ouverture à la diversité. Des rencontres ciblées (off programme) peuvent y être organisée dans la limite que leurs objectifs sont avant tout d'inclure le plus grand nombre et ne pourront en aucun cas devenir régulières.

Divers

• L'affichage, la documentation et l’info kiosque sont gérés par les membres actifs du lieu en accord avec l'éthique du lieu. En revanche aucun affichage à caractère commercial n’est possible.
• Un espace petites annonces est mis à disposition des adhérents, géré par les bénévoles. ???? (à créer alors!)
• Un panneau d'échanges de services est mis à disposition.(à créer alors!)

Cette charte est toujours en cours d'élaboration ! Elle devra néanmoins rester en accord avec les principes fondamentaux.